

## Edito mai 2024

Cupressiennes, Cupressiens,

Avec les enjeux en cours et à venir, il est primordial de prendre conscience des défis financiers auxquels notre commune est confrontée. A court terme, l'un de nos défis majeurs est ce que les économistes appellent l'effet ciseau, auquel nous devons faire face en raison d'une augmentation des dépenses insuffisamment compensée par la hausse des recettes. En plus des difficultés d'équilibrage budgétaire induites, une autre conséquence directe est la réduction, voire la suppression, de notre capacité d'autofinancement (également appelée épargne nette). Elle s'est portée à **-93k€** l'année passée.

Plusieurs paramètres permettent d'expliquer ce résultat. En plus de l'augmentation des coûts d'énergies, la hausse des dépenses s'explique par la volonté communale de maintenir le même niveau de service, et cela malgré les charges induites par le développement de notre commune. En plus du retard dans le développement économique, l'insuffisance des ressources est liée à deux autres facteurs. Le premier concerne le décalage entre la livraison des logements et les recettes liées à ces derniers, malgré un service public à assurer dès l'aménagement des habitants. Le second facteur concerne l'attribution de compensation (AC). Depuis 2016, le financement des équipements publics nécessaires liés à l'urbanisation doit être assuré à 50% par la commune. Pour compenser cela, l'AC versée annuellement à la commune par VEA (Val d'Europe Agglomération) comprend une part dédiée aux investissements (1 222 k€). Dès lors, nous avons décidé de mettre en place une provision pour risque et charge nous permettant de capitaliser tout ou partie de cette somme pour sécuriser nos investissements. Cette provision est de 7 067 k€ à ce jour. Pour limiter le recours à l'emprunt, la part communale nécessaire au financement des équipements publics est prioritairement assurée par la part d'AC dédiée aux investissements ou via une reprise de la provision (effectuée uniquement en cas de besoin de financement). L'année passée, nous avons prévu reprise de provision à hauteur de 2 150 k€, qui entrain de facto dans les recettes communales. En raison du décalage des travaux, cette reprise de n'a pas été faite, et la perte de recette induite nous a irrémédiablement conduit à une épargne nette négative.

Notre capacité d'autofinancement ne peut s'appuyer que sur une possible reprise de provision. Nous ne pouvons donc que valider l'annonce d'une refonte de l'AC faite lors des vœux 2024 de VEA. Cette révision de l'AC devrait intégrer :

- Le plan pluri annuel d'investissement (PPI) communal, prenant en compte l'ensemble des équipements publics nécessaires à l'urbanisation actés et à venir
- Le calcul du reste à charge communal (la somme de 1 222k€ ayant été établie en 2016 avec des coûts travaux et taux d'intérêts jamais actualisés)
- Une dotation de solidarité, comme en bénéficient d'autres communes de VEA, qui nous permettrait de compenser les recettes non perçues (faute d'un développement économique suffisant)
- Une révision annuelle de l'AC pour l'adapter aux évolutions (coûts travaux, taux d'emprunt, nouvelles recettes communales liées au développement économique, ...)

En conclusion, la gestion financière de notre commune est un défi de taille. Nous ne pouvons nous voir imposer des logements sans avoir la garantie d'obtenir les ressources nécessaires. Il est donc impératif que le travail de révision de l'AC aboutisse rapidement, et que notre commune reçoive une part en adéquation avec les enjeux de son développement. Cela nous permettra de vous assurer le même niveau de service public sans pour autant augmenter la pression fiscale.

Guillaume BIETH

Adjoint au Maire aux finances